



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – semaine 7 et 8 (12 au 26 février 2007)

Les Niouz

Chypre officiellement candidat à la monnaie unique

Les priorités politiques de la Commission pour 2008

Le Point de la session, 12-15 février 2007 - Strasbourg

Le discours inaugural de Hans-Gert Pötering devant le PE

Constitution d'un groupe de travail en charge de la réforme du PE

Les politiques européennes

AFFAIRES SOCIALES

Les priorités du Comité de l'emploi pour 2007

AGRICULTURE

Réforme de l'OCM Vin

CONCURRENCE

Lancement d'une consultation publique sur les Concentrations non-horizontales

CULTURE

Programme MEDIA 2007 - 755 millions d'euros en faveur du cinéma européen

ECONOMIE - FINANCEMENT

Les nouvelles ambitions de la Banque européenne d'investissement (BEI)

ENERGIE - ENVIRONNEMENT

Lancement d'une consultation de la Commission sur la capture et le stockage du carbone

MARCHE INTERIEUR

Le rapport intermédiaire de la Commission sur la réforme du marché unique

POLITIQUE REGIONALE

Deuxième Dialogue territorial consacré à la Stratégie de Lisbonne

RECHERCHE - INNOVATION

Communication de la Commission sur l'amélioration de l'accès aux résultats de la recherche et à l'innovation

SOCIETE DE L'INFORMATION

L'utilisation de la technologie à très large bande

TRANSPORTS

Le rapport d'initiative du PE sur les Réseaux transeuropéens de transport (RTE-T)

MULTILINGUISME ET COMPETITIVITE

- Multilinguisme et compétitivité des entreprises
- Le programme stratégique en faveur du multilinguisme

Chypre officiellement candidat à la monnaie unique

La Commission européenne a confirmé, mardi 13 février, que Chypre avait demandé officiellement son entrée dans la zone euro à compter du 1er janvier 2008. Conformément à la procédure, la candidature sera évaluée à la lumière d'une série de critères de convergence énoncés dans le traité. La Commission et la Banque Centrale Européenne (BCE) devraient rendre leur verdict à la mi-mai dans un rapport. La décision finale d'adhésion de Chypre à la zone euro pourrait ainsi être prise par les Etats membres lors du Conseil européen des 21 et 22 juin à Bruxelles.

Les priorités politiques de la Commission pour 2008

La Commission européenne a adopté le 21 février sa stratégie politique annuelle pour 2008. Le document met l'accent sur les actions prioritaires de l'Union en 2008 et propose un cadre général pour la répartition des ressources humaines et financières.

Voici donc un aperçu de cette stratégie politique pour 2008 :

- Prosperité: stratégie de Lisbonne, énergie et transport (ex: mise en oeuvre du Paquet sur l'énergie et le changement climatique), approche globale sur l'immigration, recherche et innovation, marché intérieur, renforcement de la protection des consommateurs, politique maritime.
 - Solidarité : changement climatique et environnement (ex: mise en oeuvre de REACH), solidarité sociale (ex: mise en oeuvre du Fonds d'ajustement à la mondialisation), égalité des chances, cohésion, citoyenneté européenne et droits fondamentaux, justice et affaires intérieures (ex: drogues, asile), dialogue interculturel et multilinguisme.
 - Sécurité et Liberté: liberté de mouvement et gestion des frontières extérieures, lutte contre le terrorisme et le crime organisé, protection civile, santé et sûreté des aliments, infrastructures critiques.
 - Europe dans le monde: élargissement (négociations avec la Croatie et la Turquie), politique de voisinage et Russie, le monde plus large (Doha, etc.).
 - Mieux légiférer: simplification, réduction du fardeau administratif, analyse du système dévaluation d'impact de la Commission.
 - Communication: communiquer sur la révision du budget, la révision du marché intérieur, la réalité sociale de l'Union, l'immigration, les bases institutionnelles, l'énergie et le climat, le rôle de l'UE dans le monde.
- Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/atwork/programmes/index_en.htm

Le Point de la session, 12-15 février 2007 - Strasbourg

Voici les points importants discutés lors de cette séance plénière :

- Stratégie de Lisbonne : adoption d'une résolution en vue du Conseil européen des 8 et 9 mars prochains. Les thèmes principaux qui y seront abordés sont les aspects économiques et sociaux de la Stratégie, l'initiative "Mieux légiférer", ainsi que la politique de l'énergie et de protection climatique ;
- Affaires Juridiques : le PE a soutenu la proposition de la Commission qui doit permettre à tous les petits porteurs de sociétés cotées en bourse dans l'UE d'exprimer leur vote lors des assemblées générales ;
- Environnement : le PE a renforcé la nouvelle directive-cadre sur le recyclage des déchets proposée par la Commission ; par ailleurs, dans une résolution, le PE appelle à prendre une série de mesures contraignantes pour aborder le problème du changement climatique à moyen et à long terme ;
- Recherche/Programme INSPIRE : le PE et le Conseil sont parvenus à un compromis qui permettra le partage des données géographiques de l'UE tout en maintenant des services de qualité dans les Etats membres ;
- Agriculture : le PE se positionne pour une réforme prudente et progressive de l'OCM vin ;
- BEI : les députés ont adopté un rapport qui soutient largement le travail de la Banque Européenne d'Investissement.

Pour plus d'informations : http://www.europarl.europa.eu/news/expert/briefing_page/3002-043-02-07-20070208BRI02878-12-02-2007-2007/default_fr.htm

Le discours inaugural de Hans-Gert Pöttering devant le PE

Hans-Gert Pöttering (PPE-DE), le Président du Parlement européen a prononcé son discours inaugural à Strasbourg le 13 février. Il a particulièrement insisté sur les valeurs de l'Union, l'Europe des citoyens, la réforme des institutions et le dialogue interculturel.

- Concernant les valeurs européennes, les mots dignité de l'individu, défense des droits de l'homme sont revenus comme un leitmotiv dans le discours du chrétien-démocrate allemand ;
- Au sujet de l'Europe des citoyens, il veut mettre l'accent sur les jeunes en créant par exemple une distinction du PE pour l'engagement de citoyens européens, une Maison de l'histoire de l'Europe.

L'intégralité du discours : www.europarl.europa.eu/eplive/expert/multimedia/20070213MLT03068/media_20070213MLT03068.pdf

Constitution d'un groupe de travail en charge de la réforme du PE

Défini de manière extensive le 15 février, le mandat du groupe de travail sur la réforme du PE, dont la mise en place avait été annoncée par Hans-Gert Pöttering, recouvre les différents aspects de la codécision, du « mieux légiférer », les questions liées à la préservation du multilinguisme et les questions de responsabilité de la Commission et du Conseil à l'égard du Parlement.

La Présidence du groupe revient à la socialiste allemande Dagmar Roth-Behrendt. Les autres représentants de groupes politiques sont la Française Françoise Grossetête, le Britannique Graham Watson, l'Italien Salvatore Tatarella, sa compatriote Monica Frassoni, l'Allemande Sylvia-Yvonne Kaufmann, le Danois Jens-Peter Bonde, la Slovaque Irena Belohorska.

Un premier rapport intérimaire, avec des propositions d'ordre budgétaire pour le budget 2008, est attendu d'ici septembre prochain et un rapport final doit être présenté au plus tard en juin 2008.

Pour plus d'informations : http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/008-3202-050-02-08-901-20070215IPR03201-19-02-2007-2007-false/default_fr.htm

AFFAIRES SOCIALES

Les priorités du Comité de l'emploi pour 2007

Le groupe ad hoc du Comité de l'emploi au Conseil de l'Union européenne, qui réalise le travail préparatoire pour les ministres de l'Emploi, a défini son programme de travail pour l'année 2007, sur la base des priorités des présidences de l'UE de l'année :

- Le vieillissement actif sera ainsi le thème central au premier semestre ;
- Au second semestre, le groupe se focalisera sur l'évaluation des dix années d'existence de la stratégie européenne pour l'emploi, dont la présidence portugaise souhaite célébrer les dix années d'existence lors d'une conférence qui sera organisée les 8 et 9 octobre prochain ;
- Il poursuivra ses travaux sur la flexicurité, entamés au premier semestre de l'année 2006. Le groupe ad hoc l'assistera en passant en revue et en sélectionnant les bonnes pratiques concernant chacun des quatre ingrédients qui composent la flexicurité : les modalités contractuelles (y compris la flexibilité interne), les politiques actives du marché du travail, les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie et les systèmes de sécurité sociale ;
- Le groupe ad hoc examinera également les programmes nationaux de réforme 2007 de chaque pays ; un rapport est prévu pour décembre.

AGRICULTURE

Réforme de l'OCM Vin

La commissaire européenne à l'Agriculture Mariann Fischer Boel a assuré les députés européens, le 14 février à Strasbourg, qu'elle allait s'inspirer de leurs propositions de réforme de l'organisation commune du marché (OCM) du vin, notamment en ce qui concerne le rythme des changements imposés au secteur vitivinicole et les conditions dans lesquelles la Commission compte pousser les professionnels à arracher une partie du vignoble. Mariann Fischer-Boel a l'intention de présenter ses propositions concrètes de réforme de l'OCM vin juste avant les vacances d'été.

Si le PE est profondément divisé sur l'évolution des pratiques oenologiques et très confus sur ses intentions quant à l'avenir des mécanismes de gestion du marché, voici en quelques points ce que préconise son rapport d'initiative sur la réforme de l'OCM vin :

- propose un régime d'arrachage moins drastique que celui avancé en juin 2006 par la Commission (élimination de 400 000 ha en 5 ans).
- Un assainissement du marché, qui irait de pair avec la suppression de l'ensemble des mécanismes de gestion des marchés jugés trop coûteux. Il serait suivi d'une libéralisation totale des droits à plantation.
- Une meilleure affectation du budget de 1,4 milliard d'euros alloué au secteur du vin chaque année.
- La mise en place d'un arrachage volontaire et contrôlé par les Etats membres.

Pour plus d'informations : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2007-0016+0+DOC+PDF+V0//FR>

CONCURRENCE

Lancement d'une consultation publique sur les Concentrations non-horizontales

La Commission européenne a ouvert, le 13 février, une consultation publique (ouverte jusqu'au 12 mai 2007) sur un projet de lignes directrices concernant les concentrations de sociétés entretenant des relations verticales ou conglomérales. Ces lignes directrices compléteront un processus entamé en 2002 avec la révision du règlement de 1989 sur les concentrations.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

La concentration verticale s'effectue entre des sociétés situées à des niveaux différents de la chaîne de distribution – un fabricant rachète un producteur de matières premières, par exemple. La concentration conglomerale s'effectue entre des sociétés présentes sur des marchés distincts, mais connexes. Les concentrations non horizontales n'entravent normalement pas la concurrence puisque l'opération ne réduit pas le nombre de concurrents sur les marchés concernés.

Toutefois, la Commission note dans son projet de communication interprétative que les concentrations non horizontales peuvent entraver de manière significative la concurrence effective, en particulier en raison de la création ou du renforcement d'une position dominante.

Plus d'informations : <http://ec.europa.eu/comm/competition/consultations/open.html>

CULTURE

Programme MEDIA 2007 - 755 millions d'euros en faveur du cinéma européen

MEDIA est le programme de soutien de l'UE à l'industrie audiovisuelle européenne ; il intervient à la fois en amont et en aval de la production, en cofinçant la formation continue des professionnels, le développement de projets de production (films, téléfilms, documentaires, animations et multimédias), la distribution et la promotion des œuvres européennes.

La Commission européenne a lancé, le 11 février à Berlin, le nouveau programme MEDIA de l'UE. Doté de 755 millions d'euros à répartir sur les sept prochaines années.

Cette somme sera ventilée en cinq lignes d'action :

- formation (techniques d'écriture de script, gestion économique et financière, technologies numériques) (7 %) ;
- développement (projets individuels, catalogues, nouveaux talents, coproductions, autres financements) (20 %) ;
- distribution (distributeurs, mandataires de vente, diffuseurs, exploitants de salles, numérisation d'œuvres) (55 %) ;
- promotion (accès au marché, festivals, événements communs, patrimoine) (9 %) ;
- actions horizontales (pour faciliter l'accès des PME aux financements et pour renforcer la présence des films européens sur les plateformes numériques) (5 %) et projets pilotes (utilisation de nouvelles technologies, notamment les technologies numériques, pour le développement, la production et la distribution de films) (4 %).

Pour plus d'information : http://ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm

ECONOMIE - FINANCEMENT

Les nouvelles ambitions de la Banque européenne d'investissement (BEI)

Conformément à la stratégie arrêtée par les gouverneurs en 2005, son président Philippe Maystadt a annoncé une prise de risques accrue pour ces prochaines années. A cette fin, la Banque déploie actuellement des efforts sur plusieurs fronts:

- adaptation de sa politique de crédit : assouplir les conditions minimales d'acceptabilité des nouvelles opérations ou à réduire les « security requirements ».
- mise à jour régulière des systèmes de classement des prêts et de tarification des risques : meilleur alignement de la tarification des prêts avec le marché et un élargissement des possibilités de prise de risque.
- développement de nouveaux indicateurs pour fournir une vision plus précise du profil de risque de l'activité de prêt.
- élaboration de nouveaux instruments financiers : mise au point de nouveaux mécanismes « porteurs de valeur ajoutée », sous la forme de prêts ou garanties, et d'autres instruments complexes impliquant une prise de risque plus élevée.
- alignement de la gestion des risques sur les meilleures pratiques bancaires : par exemples les recommandations du Comité de Bâle traduites dans la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres et en développant un système d'évaluation interne de la notation de crédit de ses emprunteurs (« internal rating »).

Pour plus d'informations : http://www.eib.org/Attachments/general/events/pressrelease2007_fr.pdf

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

ENERGIE - ENVIRONNEMENT

Lancement d'une consultation de la Commission sur la capture et le stockage du carbone

La Commission européenne a ouvert une consultation en ligne sur la capture et le stockage géologique du dioxyde de carbone (CCS). Le CCS a été mis au centre du « paquet énergie » que la Commission a présenté le 10 janvier dernier.

Ce processus consiste à capturer les émissions de carbone à la source et à les placer ensuite dans des formations géologiques. Les gisements de gaz naturel et de pétrole sont les candidats les plus cités pour y séquestrer du CO₂. Selon certaines estimations, le CCS pourrait réduire 80 à 90 % des émissions de CO₂ des centrales électriques.

Dans le cadre d'une évaluation d'impact détaillée, avant la présentation d'un projet de législation, la Commission examine les risques associés à chaque aspect du processus :

- capture, transport et stockage ;
- impact sur l'environnement.

Indépendamment du résultat de la consultation, qui sera clôturée le 16 avril 2007, la Commission semble vouloir inciter l'industrie à investir dans le CCS.

L'Association européenne du charbon et du lignite (Euracoal) soutient l'idée de la Commission de construire, d'ici à 2015, une douzaine de centrales électriques à faible émission de CO₂, pour servir d'installations- pilotes.

Pour plus d'information : http://ec.europa.eu/environment/climat/ccs/consult_en.htm

MARCHE INTERIEUR

Le rapport intermédiaire de la Commission sur la réforme du marché unique

La Commission européenne a adopté, le 21 février, sa stratégie pour le développement futur du marché unique, dans un rapport intermédiaire destiné au Conseil européen de printemps. Les mesures proposées par la Commission comprennent une combinaison d'outils venant compléter la législation, tels que l'échange de pratiques, l'autorégulation et la corégulation, et l'intensification des efforts de modernisation et de simplification des règles existantes. Pour rendre le marché intérieur plus accessible aux citoyens et aux petites et moyennes entreprises (PME) la Commission propose un guichet unique des sources d'information sur le marché unique pour les PME. Elle encourage les États membres et les autorités locales et régionales à développer des programmes d'information.

La Commission souhaite aussi faciliter la vie des consommateurs qui ont déposé plainte contre une société dans un autre État membre, en les autorisant, par exemple, à obtenir une réparation collective lorsque les coûts dépassent les bénéfices de chaque plaignant.

La Commission estime que les États membres doivent jouer un rôle plus marqué en ce qui concerne le respect des principes du marché intérieur. Elle propose donc de renforcer le rôle des régulateurs nationaux et d'améliorer les relations entre autorités réglementaires et judiciaires dans les pays membres.

Enfin, le rapport pose la question de savoir comment développer au mieux le marché unique pour mieux adapter l'UE au contexte de mondialisation.

Le rapport intermédiaire sera suivi cet automne d'un rapport final contenant des propositions d'action concrètes.

Pour plus d'informations : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/214&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

POLITIQUE REGIONALE

Deuxième Dialogue territorial consacré à la Stratégie de Lisbonne

Les régions et villes européennes restent déçues de leur implication dans la mise en oeuvre de la Stratégie de Lisbonne. Elles l'ont fait savoir au commissaire Günter Verheugen (Entreprises et Industrie) lors de sa participation au deuxième « dialogue territorial » qui s'est tenu le 14 février à Bruxelles, en marge de la session plénière du Comité des Régions de l'UE (CdR).

Le « dialogue territorial » est un exercice annuel organisé par le CdR juste avant le Conseil européen de printemps. Il vise à faire le point sur l'implication des collectivités territoriale dans la Stratégie de Lisbonne.

Le président du CdR, Michel Delebarre, y a dit sa déception face au peu d'efforts réalisés par les Etats membres depuis 2005 pour impliquer davantage les collectivités territoriales dans la mise en oeuvre des programmes nationaux de réforme (PNR), qui contiennent les plans stratégiques pour la croissance et l'emploi définis par les États pour la période 2005- 2008.

Pour plus d'informations : http://www.cor.europa.eu/document/presentation/delebarre_Dialogue_territorial_14022007.pdf

RECHERCHE - INNOVATION

Communication de la Commission sur l'amélioration de l'accès aux résultats de la recherche et à l'innovation

L'accès aux résultats de la recherche joue un rôle primordial dans l'innovation et le maintien de la qualité de la recherche, souligne la Commission dans une communication présentée jeudi 15 février.

La communication vise à déterminer comment les nouvelles technologies numériques pourraient être mieux utilisées pour améliorer l'accès aux publications et aux données scientifiques, et favoriser ainsi l'innovation dans notre économie de plus en plus fondée sur la connaissance.

La communication de la Commission donne un aperçu objectif de la situation actuelle en Europe concernant la publication scientifique et la conservation des résultats de la recherche, et examine les questions liées à l'organisation et aux aspects juridiques, techniques et financiers.

La communication identifie les mesures suivantes:

- pour améliorer l'accès à l'information scientifique aujourd'hui et à l'avenir, l'UE apportera son soutien à des expérimentations avec libre accès dans le cadre de son programme de recherche lancé récemment (notamment au moyen d'un financement des coûts de publication à libre accès) ;
- en 2007-2008, la Commission a également prévu un montant d'environ 50 millions d'euros pour soutenir et contribuer à coordonner les infrastructures pour le stockage des données scientifiques en Europe, et 25 millions d'euros pour la recherche sur la conservation du contenu numérique, et notamment le soutien aux centres de compétence en matière de conservation des données numériques. Le programme eContentplus consacra 10 millions d'euros à l'amélioration de l'interopérabilité et de l'accès multilingue aux collections de matériel scientifique.

Pour plus d'information : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/190&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

SOCIETE DE L'INFORMATION

L'utilisation de la technologie à très large bande

Après avoir recueilli l'avis des experts de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), la Commission a décidé, selon la procédure de comitologie, le 21 février, de définir des conditions harmonisées pour l'utilisation de la technologie à très large bande (UWB). Elle invite les Etats membres à les appliquer d'ici les 6 prochains mois. Et s'ils ne le font pas, ils s'exposent à des poursuites judiciaires.

L'exécutif européen mise sur le développement commercial de cette technologie. A terme, l'UWB est appelée à remplacer les câbles des appareils électroniques grand public, tout en conservant le même débit (jusqu'à 480 mégabits par seconde ou la vitesse des connexions câblées haut débit actuelles).

La Commission insiste sur la puissance extrêmement faible des signaux de l'UWB, qui permettra, selon elle, d'éviter les interférences nuisibles avec d'autres applications du spectre, telles que la téléphonie mobile, la radiodiffusion ou l'aviation.

Concrètement, cette décision concerne les applications électroniques grand public, utilisées dans un contexte privé ou professionnel. Sont visés les ordinateurs portables, les téléphones mobiles, les téléviseurs, les caméras numériques, les lecteurs MP3, etc.

Cette décision est donc une mesure concrète de mise en oeuvre de la stratégie sur le spectre dans le cadre de la proposition de révision du cadre réglementaire des télécoms, attendue en juillet.

Pour plus d'informations : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/213&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

TRANSPORTS

Le rapport d'initiative du PE sur les Réseaux transeuropéens de transport (RTE-T)

Réunis à Strasbourg, les parlementaires européens ont adopté sans débat le rapport d'initiative de la députée lituanienne Margarita Starkeviciute (ALDE) sur le rapport spécial de la Cour des comptes européennes relatif aux Réseaux transeuropéens de transport (RTE-T).

Le rapport qui a été adopté à l'unanimité par la commission parlementaire des transports, réunie le 29 janvier, estime que dans le contexte financier actuel, qui n'accorde que 8 013 millions d'euros pour la période 2007-2013 au lieu des 20 350 millions d'euros initialement prévus, la préférence doit être accordée aux sections transfrontalières de projets prioritaires et à certains « goulets d'étranglement » afin de contribuer de manière significative au parachèvement d'un réseau de RTE interconnecté et interopératif.

Les députés demandent aussi à la Commission d'instaurer une séparation claire et transparente des responsabilités institutionnelles et de déterminer un cadre pour la coordination des activités entre la DG REGIO, qui finance les infrastructures locales des transports, et la DG TREN, responsable du financement des projets, afin d'éviter un double financement des mêmes projets.

Le rapport propose par ailleurs une entité chargée de la gestion du projet des réseaux qui maintienne la centralisation de l'information, facilite l'amélioration des contrôles exercés par la Commission et améliore la coordination des différentes questions juridiques, administratives et techniques entre les Etats membres concernés.

Pour plus d'informations : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2007-0022+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

MULTILINGUISME ET COMPETITIVITE

Depuis le 1er janvier 2007 l'UE se conjugue à 27. Cet élargissement a notamment eu pour conséquence la création de deux nouveaux portefeuilles de commissaires pour la Roumanie et la Bulgarie : celui du multilinguisme a été attribué au Roumain Leonard Orbain, la protection des consommateurs revenant à la Bulgare Meglena Kuneva.

Le dossier du multilinguisme acquiert ainsi une dimension politique, sur laquelle le nouveau commissaire entend capitaliser pour démontrer la portée tant économique que culturelle du secteur et renforcer la place du multilinguisme au sein des différents programmes de financement sectoriels.

Leonard Orbain a annoncé sa stratégie le 23 février 2007, jour de la parution de l'étude « Multilinguisme et compétitivité ».

Multilinguisme et compétitivité des entreprises

L'étude, commanditée par la direction générale Education et culture, a été réalisée par le UK National Centre for Languages, en collaboration avec une équipe de chercheurs internationaux. Elle vise à fournir à la Commission et aux instances décisionnelles des États membres des informations et des analyses pratiques sur l'utilisation des compétences linguistiques dans les PME et son incidence sur leurs performances.

Synthèse des principales conclusions de l'étude :

- Une part importante des marchés perdus par les entreprises européennes l'est du fait d'un déficit de compétences linguistiques. Sur la base de l'échantillon analysé, on estime que 11 % des PME exportatrices (soit 945 000 entreprises) ne sont pas en mesure d'exploiter des opportunités commerciales en raison de difficultés de communication.
 - L'étude établit un lien manifeste entre les langues et le succès des activités d'exportation. Quatre éléments de gestion linguistique sont apparus comme influant positivement sur les performances en matière d'exportation: l'adoption d'une approche stratégique à l'égard de la communication multilingue, le recrutement de locuteurs natifs et de personnel doté de compétences linguistiques, ainsi que le recours à des traducteurs et à des interprètes. Les retombées pourraient être significative pour l'ensemble de l'économie européenne si toutes les PME exportatrices recouraient à une ou plusieurs de ces techniques.
 - L'anglais joue un rôle primordial dans l'accès aux marchés d'exportation. Les résultats de l'étude indiquent toutefois que la situation est beaucoup plus complexe que ne le laisse croire le poncif selon lequel l'anglais serait la langue mondiale. Le russe est très utilisé en Europe orientale (tout comme l'allemand et le polonais). Le français est la langue du commerce dans des régions de l'Afrique, à l'instar de l'espagnol en Amérique latine. La pérennité des partenariats commerciaux dépend du développement et de la gestion des relations. À cette fin, la connaissance culturelle et linguistique du pays concerné est essentielle.
- Cette étude constituera le fondement des futurs travaux du forum des entreprises que le Commissaire au multilinguisme, Leonard Orban, entend lancer cette année, en partenariat avec les entreprises européennes, afin de mieux comprendre l'incidence des compétences linguistiques sur les échanges commerciaux de l'Union et l'emploi.

Pour plus d'informations :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/07/79&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=MEMO/07/79&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://ec.europa.eu/education/policies/lang/key/studies_en.html)

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/key/studies_en.html

<http://europa.eu/languages/>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Le programme stratégique en faveur du multilinguisme

La stratégie du commissaire est principalement axée sur la détermination de la contribution du multilinguisme:

- à la compétitivité économique, à la croissance et à l'amélioration de l'emploi;
- à l'éducation et à la formation tout au long de la vie et au dialogue interculturel;
- et au développement d'un espace de dialogue politique européen, grâce à la communication multilingue avec les citoyens.

1. Favoriser la compétitivité, la croissance et l'emploi

Le multilinguisme favorise la compétitivité de l'économie européenne en ce qu'il contribue à atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne. L'étude «Multilinguisme et compétitivité » des entreprises souligne que des opportunités commerciales concrètes sont restées inexploitées en raison du déficit de compétences linguistiques dans les entreprises. Il faut également garder à l'esprit que le multilinguisme en soi, représente un secteur d'activité important et crée de nombreux emplois.

Un forum des entreprises sur le multilinguisme sera mis en place au second semestre de 2007 pour rechercher les moyens de renforcer les compétences linguistiques dans les entreprises, afin de les aider à pénétrer de nouveaux marchés. Les compétences linguistiques peuvent également améliorer sensiblement les perspectives d'embauche et la mobilité. Le forum sera donc également invité à approfondir la question des opportunités offertes à cet égard. Pour mieux comprendre le potentiel des nouvelles technologies à attirer et former des apprenants, une étude sur les nouvelles technologies et la diversité linguistique sera lancée en 2007. En outre, les recherches sur les nouvelles technologies au service de l'apprentissage des langues et l'utilisation de l'intelligence artificielle comme outil de traduction et d'interprétation devraient être encouragées.

2. Encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie et le dialogue interculturel

À cet égard, deux rapports seront finalisés en 2007 :

- «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique» (mise en œuvre du plan d'action 2004-2006)
- «Rapport concernant le degré de diversité dans l'offre d'enseignement linguistique dans l'Union européenne» (premier rapport quinquennal)

Les travaux du réseau européen d'inspecteurs dans le domaine de l'éducation et de la formation en langues étrangères feront également l'objet d'un bilan.

Le programme «éducation et formation tout au long de la vie» financera des projets linguistiques portant sur toutes les langues, y compris les langues régionales et minoritaires. Le soutien au multilinguisme sera en fait l'une des priorités communes à tous les projets cofinancés dans le cadre du programme.

Enfin, il convient de garantir la contribution du multilinguisme au dialogue interculturel. De fait, l'apprentissage des langues est indispensable à la transition d'une société multiculturelle à une société véritablement interculturelle. 2008 sera l'année européenne du dialogue interculturel. Un groupe de haut niveau sera mis en place en 2007 et sera chargé de définir la contribution du multilinguisme à cette année, ainsi que sa contribution ultérieure.

3. Développer un espace de dialogue politique européen : communication multilingue avec les citoyens européens

Permettre l'accès des citoyens à des services d'information en ligne dans leur langue (comme EUR-Lex, pour les professionnels du secteur juridique, CORDIS, pour les personnes qui s'intéressent à la recherche, TED, concernant les marchés publics communautaires et EU Bookshop, la librairie en ligne de l'Union) sera une action horizontale prioritaire en 2007 comme en 2008.

Les institutions européennes ont élaboré plusieurs outils destinés à aider les traducteurs et les interprètes dans leur travail. Ceux-ci devraient être accessibles au public. Vers le milieu de l'année, par exemple, la base de données terminologiques interinstitutionnelle IATE pourra être consultée par le public. Les entreprises et les professionnels (les avocats et les ingénieurs, par exemple) disposeront ainsi d'une terminologie précise qui pourra être utilisée dans les aspects techniques de divers secteurs d'activité.

Des outils modernes ont en outre été élaborés pour faciliter la communication. La DG interprétation a élaboré une plateforme technologique avancée de communication multilingue. Cette dernière doit permettre au public de se connecter grâce à un système de vidéoconférence assurant une interprétation simultanée.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Ce système devrait être étendu au niveau de la Commission européenne et d'autres institutions. Les citoyens de l'Union pourront ainsi entrer en contact avec les institutions et les organes communautaires.

Pour plus d'informations : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/07/80&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens